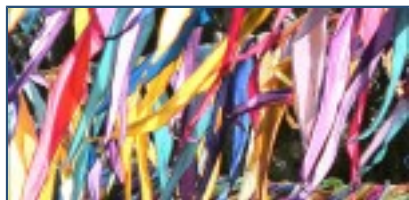


Accompagnement des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil



La certification “accompagnement des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil” est proposée aux étudiant·e·s locaux désireux d'aider des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil primo-entrant·e·s pour découvrir le campus, l'organisation de l'université, ses services, la vie pratique, la culture française, et les accompagner dans leur intégration. Cette certification est proposée conjointement par le DEFLE, la DRI et la DIVEC.

La certification est limitée à 20 places.

À qui s'adresse cette certification ?

La certification s'adresse aux étudiant·e·s de l'Université Bordeaux Montaigne désireux·ses d'aider des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil.

Quels sont les objectifs de la certification ?

- * Donner à l'étudiant·e les outils lui permettant d'accompagner et de conseiller l'étudiant·e en exil pendant son temps d'étude
- * Aider l'étudiant·e à concevoir et à adopter une posture accompagnante qui permette un cheminement mutuel du bénévole et de l'étudiant·e en exil accompagné·e
- * Découvrir l'autre et appréhender la culture de son pays
- * Inscrire son action dans un projet de solidarité
- * Connaître l'environnement partenarial nécessaire à la mise en œuvre d'une politique d'accueil des personnes en exil
- * Reconnaître l'engagement étudiant et valider les compétences acquises pendant cette période

Comment préparer la certification ?

La certification se présente sous la forme de formations théoriques et d'ateliers pratiques en fin de journée.

Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- * assisté aux formations (cours et ateliers),
- * produit un rapport comportant :

- la description de l'activité réalisée par l'étudiant-e
- la définition de l'engagement citoyen selon l'étudiant-e
- le retour d'expérience de l'étudiant-e : ressenti et réflexion sur l'accompagnement

**Les étudiant-e-s de l'Université Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "accompagnement des étudiant-e-s internationales-aux ou en exil" se verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre.
Une seule formation par semestre sera validée et créditée.**

Où se renseigner ?

Bat. Accueil, bureau ACC 001 -  engagement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr - 05 57 12 46 25 et 05 57 12 46 21

Comment s'inscrire ?

[L'inscription s'effectue sur Jazz, à compter du 1er septembre.](#)

Pour les personnes extérieures à l'université Bordeaux Montaigne, nous contacter par  [mail](#).